

REUNION DU 13 OCTOBRE 2011

L'an deux mille onze, le treize octobre, à 20 H.30, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de GRATTEPANCHE se sont réunis dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de M. NAVARRE Maurice, Maire.

Etaient présents : NAVARRE Maurice, BARDET Bruno, CARRE Hyacinthe, SOMMERMONT Jean-François, ROGER Betty, LEVERT Alain, BOUCHER Béatrice, CAILLOU Daniel, JABELIN Nathalie, BOURNAZEL Denise.

Absent : SOMMERMONT Régis

Secrétaire de séance : ROGER Betty

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 12/07/2011.

1. TRAVAUX DE VOIRIE / SIVOM DE BOVES

Lors de sa réunion du 8 juin dernier, le Comité du SIVOM de BOVES a décidé de recourir à une assistance à maîtrise d'ouvrage afin d'effectuer un recensement (étude de faisabilité et estimation) des travaux sollicités par les Communes et envisageables dans les trois prochaines années.

Le cahier des charges prévoit une réunion de l'assistant, du Maire et des délégués du SIVOM de chaque Commune, avec visite des lieux, pour recenser les besoins en travaux.

Afin de préparer cette visite, nous devons transmettre la liste des travaux envisagés par le Conseil Municipal pour la période de trois ans. A cette fin, M. le Maire rappelle que les travaux de voirie assurés par le SIVOM concernent l'aménagement de voies communales, leur entretien, la pose et la réfection de bordures de trottoirs et la réalisation et l'aménagement de trottoirs. Sont exclus les travaux portant sur les chemins ruraux, la voirie des lotissements communaux et la création de la voirie d'accès aux lotissements.

M. le Maire rappelle que les travaux sollicités auprès du SIVOM (réfection de la Rue de l'Eglise et bordurage de la Rue d'Estrées) ont été réalisés. Lors d'un entretien avec le Président et le Vice-Président en charge de la voirie, il a évoqué le problème lié à la Rue du Haut qui nécessite un reprofilage et une extension de voirie. Cette rue figure sur toute sa longueur à l'inventaire du SIVOM et donne lieu à cotisation. Elle doit donc être prise en charge par le SIVOM.

Après en avoir délibéré, les Conseillers décident de programmer ces travaux en priorité ; M. le Maire va se rapprocher du maître d'ouvrage afin de connaître les démarches utiles à la bonne réalisation du projet qui nécessite l'intervention d'un cabinet de géomètres (expropriation, échanges de terrains...)

Il est à noter que ces travaux ont déjà fait l'objet d'une étude en 2000 pour un coût approchant les 1 500 € (10 000 F. de l'époque)

Pour toutes ces raisons, les Conseillers Municipaux définissent ainsi l'ordre des travaux à proposer au SIVOM :

1. Aménagement et reprofilage de la Rue du Haut (voirie neuve et bordurage)
2. Réfection et bordurage de la Place (en surplomb de la Rue Principale, au niveau de la cabine tél.)

2. TRAVAUX DE VOIRIE / VOIES METROPOLITAINES

M. le Maire propose à l'Assemblée de solliciter la Communauté d'Agglomérations d'Amiens Métropole, afin qu'elle inscrive au Budget 2012, les travaux de bordurage sur les extensions de la Rue de Rumigny et de la Rue d'Oresmaux.

Une convention devra être signée avec le Conseil Général pour la RD 75 E (Rue de Rumigny)

Il est regrettable que l'ensemble des parcelles ne soit pas bâti, et dans l'immédiat, il serait peut-être envisageable de ne bordurer qu'un seul côté (le côté « bâti »)

Il serait aussi opportun, compte-tenu des demandes de C.U. déposées par M. CORSYN, propriétaire d'une grande parcelle, de demander d'engager les études pour le bordurage et les écoulements d'eaux pluviales de la Rue de Saint-Saufliou.

Les Conseillers approuvent ces propositions à l'unanimité.

3. CONVENTION COLLEGE / COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE NOYE

Conformément à la législation, M. le Maire présente la convention proposée par le Collège d'Ailly sur Noye pour l'année 2011. Elle permet aux enfants du village de fréquenter ce collège alors que notre Commune ne fait pas partie de la Communauté de Communes du Val de Noye.

La quote-part est de 22,70 € par habitant, sur la base de 287 habitants (chiffre INSEE). La participation 2011 se monte donc à :

$$22,70 \times 287 = 6\,514,90 \text{ €}$$

Les Conseillers approuvent ladite convention et autorisent M. le Maire à signer tout document s'y rapportant.

4. TRAVAUX COMMUNAUX

Monsieur BARDET Bruno, adjoint, présente un rapport détaillé des propositions définies par la commission des travaux qu'il préside. Du débat engagé par l'Assemblée, il ressort que la priorité est accordée aux travaux de voirie et d'aménagement par apport d'enrobés. Ils concernent les devis suivants :

- Ruelle de l'école	8 433 € TTC
- Cour de l'école	3 041 € TTC
- Cour de la mairie	<u>2 768 € TTC</u>
	14 242 € TTC

Il conviendra de solliciter les subventions au titre des amendes de police pour la ruelle et auprès du Sénateur pour la cour de l'école. L'Assemblée a opté en second choix pour une réfection des bâtiments communaux en peinture.

- Arrière Salle des Fêtes	2 668 € TTC
- Intérieur salle des fêtes	7 072 € TTC
- Mairie - Ecole	3 213 € TTC
- Secrétariat Mairie	<u>282 € TTC</u>
	13 235 € TTC

L'aménagement de la plate-forme près du cimetière a suscité un vif intérêt (mise à niveau, busage et clôture). Un devis détaillé sera présenté ultérieurement.

Concernant l'assainissement du logement communal, le coût est évalué à 9 339 €. Compte tenu du délai imposé à 4 ans, ce projet demeure en attente. Lors de la discussion, a été évoqué l'avenir de cet immeuble qui sera étudié lors d'une prochaine réunion.

5. QUESTIONS DIVERSES

• *Sonnerie Eglise* : MM. BARDET Bruno et SOMMERMONT Jean-François se portent volontaires pour bénéficier d'une formation auprès de Monsieur FLAMENT Jean-Pierre afin de le remplacer en cas d'absence.

• *Déneigement* : Face aux difficultés rencontrées par l'entreprise David VASSEUR (Rumigny) pour obtenir le règlement en paiement des travaux liés au déneigement de la RD 15 sur les trois communes afin d'assurer la circulation et l'accès à la Route Nationale, M. le Maire a dû intervenir auprès du pôle exploitation de l'Agence Routière du Conseil Général. L'absence de réponse l'a obligé à solliciter l'intervention d'Olivier JARDE, en sa qualité de Conseiller Général. La situation semble désormais se débloquer. M. le Maire rappelle que le coût du déneigement pour les autres liaisons et les rues du village s'élève pour la commune à 1 465 €.

• *Amiens Métropole* : M. le Maire informe l'Assemblée du transfert au Président d'Amiens Métropole des pouvoirs de police pour l'assainissement et la collecte des déchets ménagers hors décharges sauvages. Il précise également qu'il a rejeté la proposition relative à la mise à disposition de modules ayant pour objet la gestion et l'analyse des fichiers fiscaux. Bien que gratuite, la Commune aurait à subir les prestations annexes d'installation, de formation, d'assistance et de maintenance. Disposant au secrétariat des logiciels essentiels, il n'apparaît pas opportun d'augmenter nos charges.

• *Dégradation d'un parterre* : Lors de la campagne betteravière, un camion a occasionné des dégâts sur le parterre devant le transformateur. M. le Maire a adressé un courrier à la société qui a ensuite procédé à la remise en l'état.

• *Subventions* : M. le Maire fait le point sur les subventions. Ont été perçues celles en provenance de la réserve parlementaire pour le columbarium (1 330 €) et du Conseil Général dans le cadre IDEAL pour la mise en conformité des bâtiments (2 602 €). Restent à percevoir celles en provenance du Conseil Général dans le cadre IDEAL (2 758 €) et de la Fédération Départementale d'Electricité (2 771 €) pour les travaux d'effacement des réseaux de la rue de l'Eglise et dont les titres de recettes vont bientôt être émis.

• *Cinébus* : Une séance de cinéma est proposée aux élèves de notre commune dans le cadre scolaire, le jeudi 10 novembre 2011.

• *Livre d'Art* : La souscription pour l'édition du livre « Les charmes du canton de Boves » ne permet pas d'assurer la réalisation de l'ouvrage, au grand regret du Président de l'association « Picardie regards croisés »

• *Club informatique* : M. le Maire tient à féliciter MM. BARDET Bruno (Président du Comité des Fêtes) et GOURGUECHON Francis (Secrétaire de mairie) ainsi que MM. MASSET Fabrice et WABLE Francis, tous animateurs bénévoles pour l'heureuse initiative et le bon déroulement du club informatique créé en début d'année. De toute évidence, le besoin était bien réel, les séances donnant entière satisfaction aux participants.

Les Membres du Conseil Municipal